

# PLÉRIN

2 JOURNÉES  
CONSÉCUTIVES



## OBJECTIF

Remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour devenir garde-chasse particulier



## CONDITIONS

Être titulaire du permis de chasser et âgé de 18 ans minimum



## LIEU

FDC22, à PLÉRIN



## COÛT

50 € (repas compris)



## INTERVENANTS

FDC22, OFB, gendarmerie



## DATES

Vendredi 7 et samedi 8 juillet  
de 9h à 17h



# GARDE-CHASSE PARTICULIER

## PROGRAMME

### Module 1 : garde-particulier

- Notions juridiques de base ;
- Droits et devoirs du garde-particulier ;
- Déontologie et techniques d'intervention.

### Module 2 : police de la chasse

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunistique et de ses habitats ;
- Réglementation de la chasse ;
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier ;
- Conditions de régulation des "Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts" (ESOD).

## VRAI OU FAUX ?

LE GARDE-CHASSE  
PARTICULIER  
PEUT RÉGULER LES  
ESOD TOUTE L'ANNÉE.



*VRAI, sur le territoire sur lequel il est commissionné, sous réserve de la validation de son permis de chasser.*